

COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 18
Date de la convocation : 18/03/2024

Objet : **Rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement « Jardins Pyrénéa » à la commune et intégration dans le domaine public**

Numéro : III-2024/26

SEANCE du 25 mars 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE et le vingt-cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, LAMANDE Laurent, ZARADER Karine, GUERINI Gilberte, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, LEBLOND Alain, SENTENAC Chrystèle, FEUILLERAT Patrick, DEPUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien

Pouvoirs : MASCRE Gérard pouvoir à PELLEGRINO Yvette, BONNEMAISON Chantal pouvoir à ZARADER Karine, LELEU Gérard pouvoir à DELSOL Alain, GUELIN Carole pouvoir à TORRES Sébastien

Absents : DOTTO Christian, BASCANS Pascale, PAROLIN Vanessa, LEROUX Jean-François, BIZET Cécile

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance.

Vu le PC n°031287721L0024 délivré le 08/06/2021 à SCCV JARDINS PYRENEA LAVERNOSE, pour la construction de 20 villas au 28 avenue des Pyrénées.

Vu le PC modificatif n°03128721L0024M01, accordé le 14/09/2021,

Vu le PC modificatif n°03128721L0024M02 accordé le 25/07/2022.

Vu la DAACT, déposée le 30/10/2023 et l'attestation de non-contestation établie par la commune le 31/01/2024,

Vu la demande des copropriétaires en février 2024, concernant la rétrocession de la voirie, des espaces verts et équipements communs du lotissement dans le domaine public de la commune.

En l'espèce, le lotisseur n'a pas conclu de convention préalable aux travaux de réalisation du lotissement avec la commune. Il s'agirait donc, d'une cession amiable.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- D'autoriser le transfert de propriété, à l'euro symbolique, par acte notarié, aux frais de l'ASL ou du lotisseur, sous réserve de la conformité des travaux, des voiries, espaces verts et équipements communs du lotissement « Jardins Pyrénéa »

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20240325-III_2024_26

-D'autoriser le classement desdits parcelles dans le domaine public communal

-Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

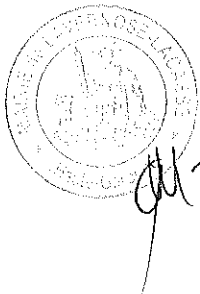
Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par le Maire de Lavernose-Lacasse compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le et de la publication le

A LAVERNOSE-LACASSE LE 25/03/2024

Le Maire

Alain DELSOL



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, written over a faint circular stamp.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com